



# ACCOMPAGNEMENT AU DÉMARRAGE DES ENTREPRENEURS FINANCÉS

## SUIVI E#LEADER

Dans le cadre du programme Entrepreneur#Leader de la Région Ile-de-France, France Active Seine-et-Marne Essonne assure un suivi renforcé et individualisé des entrepreneurs financés pour les aider à lancer, piloter puis développer leurs entreprises pendant leurs trois premières années.

**Objectifs :** outiller le pilotage économique et financier, renforcer les aptitudes entrepreneuriales et plus spécifiquement la fonction de gestionnaire de l'entrepreneur, favoriser l'intégration de l'entrepreneur dans un réseau, sécuriser le développement de son activité.

**Modalités :** le suivi est composé d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs de professionnalisation (« *Workshops* ») et de la possibilité de joindre un conseiller par téléphone.

Chaque entrepreneur suivi peut assister aux *Workshops* de son choix parmi ceux proposés par différents partenaires.

**Durée :** 1 an renouvelable 2 fois (3 ans de suivi maximum).

**Coût :** 90€/an

Le suivi est gratuit pour les entrepreneurs résidant ou ayant implanté leur entreprise en quartier prioritaire de la Politique de la Ville, les bénéficiaires de minima sociaux, les entrepreneurs de moins de 26 ans (au moment de la création de l'entreprise) et les personnes reconnues travailleurs handicapés ou percevant l'AAH.



Pour assurer une professionnalisation complète de tous les entrepreneurs de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, le programme de *Workshops* est assuré par plusieurs partenaires : la CCI, la CMA, Initiative, l'ADIE, la BGE Paris et France Active Seine-et-Marne Essonne.

Retrouvez les *Workshops* concoctés et animés par France Active Seine-et-Marne Essonne en consultant notre programme d'ateliers sur notre site internet !

## PARRAINAGE

Le parrainage permet d'augmenter les chances de réussite des jeunes entreprises via un soutien personnalisé du nouveau dirigeant d'entreprise dans sa prise de fonction et dans la mise en œuvre de son *business plan*.

### Comment en bénéficier ?

Faites part de **vos besoins et de vos attentes** au/à la chargé.e de mission qui instruit votre dossier.

Après la présentation de votre demande en Comité d'Engagement et l'octroi, le cas échéant, de votre financement, vous êtes **mis en relation avec un parrain ou une marraine**.

Si la première rencontre est positive, vous signez une **convention de parrainage** précisant les engagements réciproques.

### Quelles sont ces caractéristiques ?

Le parrainage est **gratuit pour le chef d'entreprise**.

Les parrains, anciens chefs d'entreprises ou cadres expérimentés, sont des bénévoles de France Active Seine-et-Marne Essonne ou d'associations partenaires (EGEE et ECTI).

Un parrainage dure 6 mois (renouvelable) et se compose de RDV physiques et téléphoniques rapprochés dans le temps, organisés en fonction des besoins et des disponibilités du chef d'entreprise parrainé.

### Les missions du parrain :

> **Soutenir le chef d'entreprise :** répondre à ses questions, l'écouter dans les moments difficiles, l'aider à identifier des solutions du quotidien.

> **Transférer ses connaissances au chef d'entreprise :** partager son expérience, ses connaissances et sa pratique du métier de dirigeant d'entreprise.

> **Conseiller le chef d'entreprise** sur des aspects stratégiques, commerciaux, économiques, financiers, organisationnels, etc.